

D2025-061

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 3 juillet 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, TIRADON Bruno, JOUFFRET Philippe

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Michel AUBAGNAC, Sophie MERCIER

Procurations : Antonio CANAVEIRA à Christine BIGOURET-DENAES
Géraldine MINGUET à Jean-Louis CELSE
Jean-Luc MEYER à Marcel ALEDO
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Annie CHAUMETON à Isabelle COQUEL
Christian BERNETTE à Philippe JOUFFRET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 7 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Maison de l'Enfance - Subvention de fonctionnement et subvention d'équipement complémentaires- Crèche des Petits Lutins

Rapporteur: Mme Véréne SOLELIS – Conseillère municipale adjointe

Il est rappelé au Conseil municipal :

D2025-061

- La convention d'objectifs, adoptée par délibération D2022-093 en date du 7 décembre 2022, entre l'Association des Petits Lutins et la Ville de Royat, visant à proposer un service de crèche,
- La délibération D2025-027 en date du 9 avril 2025, portant attribution de subvention à l'association des Petits lutins, et prévoyant une enveloppe de secours de 67 000 €,
- Le budget primitif 2025, adopté par délibération D2025-024 en date du 9 avril 2025, prévoyant le versement d'une subvention d'équipement de 25 000 € à l'Association des Petits Lutins, en vue de l'achat de nouvel équipement pour la Maison de l'Enfance,

D'une part, compte-tenu du budget prévisionnel déclaré à la CAF et transmis par l'association des Petits Lutins, il s'avère nécessaire d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement pour un montant de 60 000 €. Il y a lieu de prendre en compte l'évolution réglementaire de la masse salariale et des charges d'énergie.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Maison de l'Enfance, certaines contraintes se sont imposées sur l'achat de matériel de couchage pour les enfants, faisant ainsi augmenter la facture initiale. Il est donc demandé par l'Association des Petits lutins un complément de 6 300 € au titre de la subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** à l'association des Petits Lutins une subvention de fonctionnement complémentaire de 60 000 €,
- **ATTRIBUER** à l'association des Petits Lutins une subvention d'équipement complémentaire de 6 300 €.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

